

Guichet unique : pas d'amélioration à attendre avant la fin mars ?

ENTREPRISE. Créer, modifier les statuts de son entreprise, faire une cessation... Le nouveau guichet unique censé améliorer toutes les démarches pour les entrepreneurs tourne au fiasco. En début d'année, les organisations professionnelles avaient alerté sur cette situation. Rien n'a évolué depuis et l'amélioration n'est pas attendue avant la fin du mois de mars, de quoi inquiéter les acteurs économiques.

Experts-comptables, notaires et avocats se sont retrouvés mercredi pour aborder les principales mesures de la nouvelle loi de finances 2023 (*lire par ailleurs*), une loi sans "révolution majeure" qui n'occupe pas forcément toutes les têtes des organisations professionnelles. D'autres problèmes plus embêtants pour le bon fonctionnement des entreprises perdurent, comme celui du guichet unique.

"En 2023, nous souffrons du dysfonctionnement du guichet unique", lâche Katy Hoarau, présidente du Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de La Réunion (CROEC). "C'est catastrophique, même Bercy le dit", renchérit, Laurent Payen, bâtonnier de Saint-Denis.

Pourquoi une telle situation ? Le guichet unique est issu d'une des mesures de simplification issues de la loi Pacte du 22 mai 2019. Il s'agit de "remplacer tous les Centres de Formalités des Entreprises par un Guichet Unique Électronique auprès duquel les entreprises ou leurs mandataires doivent effectuer l'ensemble de leurs formalités : formalités de création, modification et cessation d'activité, bénéficiaires effectifs, dépôt des comptes annuels, dépôts d'actes au RCS... Quel que soit leur secteur d'activité", expliquaient les acteurs économiques de La Réunion dans un courrier commun daté de janvier dernier. Sauf que rien ne s'est passé comme prévu.

"PAS OPTIMISTE"

"Depuis la mise en place du Guichet Unique, on constate un certain nombre de dysfonctionnements susceptibles d'avoir des conséquences négatives et significatives sur l'activité des entreprises. Ces dernières vont pâtir



Au-delà du décryptage de la loi de finances 2023, ce qui inquiète les notaires, experts-comptables et avocats reste la situation problématique du guichet unique (photo JD).

d'un retard considérable dans le traitement de leurs formalités voire être dans l'impossibilité de respecter certaines de leurs obligations légales avec des sanctions à la clef." Et cette situation n'est pas prête de s'arrêter, selon les experts-comptables, notaires et avocats. Résultat, c'est la course à la débrouille. "Nous nous aidons entre nous, mais nous sommes bloqués sur certains actes", poursuit Carole Akhoun-Timol, expert-comptable, présidente de la commission fiscale du CROEC.

Tout comme il n'est pas possible pour les professionnels de passer par les greffes privés à La Réunion. "Ils sont alimentés par le guichet unique, ils ne peuvent rien faire", précise Sylvie Pons, présidente de la Chambre des notaires de La Réunion. Pour les entreprises locales, c'est un retour en arrière. La plateforme

Infogreffe, en place depuis trois ans sur le territoire permettait de réaliser jusqu'au 31 décembre 2022 toutes les formalités juridiques relatives aux sociétés et commerçants sans difficulté. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Et l'annonce d'un éventuel retour à la normale en mars prochain ne convainc pas forcément.

"Rien n'a changé depuis le début de l'année. Nous avons alerté six mois avant son lancement sur les bugs rencontrés par la plateforme en ligne. Maintenant, on nous explique que cela pourrait être résolu d'ici la fin mars, je ne suis pas optimiste", indique Jean-Philippe Payet, délégué général de la CPME Réunion.

Est-ce que les acteurs économiques prévoient d'alerter de nouveau Bercy ? Pas dans l'immédiat. Mais la perspective de dépôts des comptes des entreprises, tout comme l'enregistre-

ment des opérations de défiscalisation qui doivent intervenir dans le courant du mois de mars, inquiète toujours

autant les organisations professionnelles.

JULIEN DELARUE

LOI DE FINANCES 2023 : PAS DE CHANGEMENTS MAJEURS

Mercredi, experts-comptables, notaires et avocats ont tenu une grande conférence sur le décryptage de la loi de finances 2023 pour les entreprises et particuliers au campus du Moufia. Plus de 320 participants étaient présents.

"Pas de révolution majeure", à écouter les participants.

Plusieurs points sont à retenir pour les particuliers : l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation et la modulation du PAS (prélèvement à la source), la prolongation de certains avantages fiscaux comme le crédit d'impôt pour emploi à domicile, la prorogation des exonérations de plus-values immobilières, le crédit d'impôt pour les systèmes de charge de véhicules électriques ou encore le dispositif Madelin.

Pour les entreprises, il faut retenir que les régimes actuels de défiscalisation outre-mer sont prorogés jusqu'au 31 décembre 2029. À noter qu'à compter de 2024, les entreprises redevables de la CET (contribution économique territoriale) ne payeront plus que la cotisation foncière des entreprises, la CVAE sera définitivement supprimée.

BQP+ : encore des taux de rupture importants dans les rayons

CONSOMMATION. Dans un communiqué, la préfecture fait le point sur l'application du BQP+ (Bouclier-qualité prix) à La Réunion. On le rappelle, il s'agit de 153 produits vendus à un prix maximum de 348 euros.

Si les enseignes vendent ces produits à un prix légèrement en-dessous (entre 325 et 348 euros) et que la visibilité des produits a été améliorée, la préfecture pointe du doigt une indisponibilité des produits encore importante dans certaines grandes surfaces. "Les constatations sont encore contrastées. Selon les enseignes, le taux de rupture varie entre 14 % et 27 % pour un taux moyen qui se maintient aux

alentours de 20 %." Des ruptures liées principalement aux perturbations du commerce international.

"Néanmoins, l'exemple de certaines enseignes montre là encore que des progrès peuvent être réalisés. En effet, des enseignes semblent être plus rigoureuses dans la gestion de l'approvisionnement et de la mise en rayon des produits", indique la préfecture qui rappelle que des contrôles menés par la DEETS se poursuivent toujours. Quant à l'élargissement du BQP+ à de nouveaux produits et services, les discussions sont toujours en cours avec les professionnels du secteur.



Selon les enseignes, le taux de rupture varie entre 14 % et 27 % selon la préfecture (photo d'illustration LLY).

VITE LU

UNE DÉLÉGATION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À LA RÉUNION

VISITE. Une délégation de la Commission économique de l'Assemblée nationale sera à La Réunion entre les 18 et 22 février prochains. Une délégation emmenée par les députés Renaissance et qui a déjà prévu de rencontrer de nombreux acteurs économiques pour évoquer la situation locale sur des sujets tels que l'agriculture, le logement...